

SNPE : PROCES EN FAUTE INEXCUSABLE

* Lire page 3

COMPARATIF DES CONTRATS SANTÉ 2010

* Lire pages 7,8,9

LES RECOURS A LA GRAMA ET LES IMPOTS

* Lire pages 6,7

UPR
Sud

Le Lien
des

Sud

Pré retraités & Retraités de SNPE et ROXEL

☎ 05 56 70 79 00

☎ 05 56 70 79 34

☎ fax : 05 56 70 79 35

✉ upr.sud@numericable.fr

* Union des Préretraités et Retraités Sud de SNPE & ROXEL *

Visitez notre site internet : sudsnppe.fr



Jeudi 1
avril 2010

POUVOIR D'ACHAT



0,9%
pour
2010 !!!



Chute organisée du pouvoir d'achat

Pensions : Les Retraités au fond du gouffre !

☛ Pouvaient-ils faire pire qu'en 2009 ? Ils peuvent le faire ! 0,9 % sur les pensions régime général et 0,72 % sur les complémentaires ! Au vol !

* Lire en page 4 *



Le 15 Avril
Repas des
Retraités
Voir en page 10

Cher

Adhérent(e),

○ Qui ne se souvient pas des discours sur le pouvoir d'achat ? La réalité est là : 1% en 2009, 0,9% en 2010 pendant que le seul prix du gaz monte de 9,7 % cette année. Et ils s'apprêtent à s'attaquer encore aux retraites, même pas gênés aux entournures par leurs retraites en or pur, qu'ils s'offrent sur notre dos. Il faut renverser la vapeur et imposer une juste répartition des richesses !



FAITS ET MEFAITS

La revue des faits et méfaits

☐ 15 février 2010

Ecrans plats, idées courtes

■ 212 salariés Philips de Dreux se sont « aimablement » vus proposer un « gentil » reclassement en... Hongrie (!). Parisot ne s'en scandalise pas pour autant, elle ne voit dans cette histoire que « *la conséquence de l'absurdité de notre droit au travail qui oblige un employeur à formuler des propositions* ». Un bon coup de pied au cul, ça suffit. Et si, avec ça, on n'est pas sorti de la merdef... !

☐ 27 février 2010

Chercher l'argent où il n'y en a pas...

■ Vous pensez que c'est chez les riches qu'il faut chercher l'argent ? Vous n'y êtes pas du tout. Le rapport « Busnel » propose d'évaluer les handicapés sur « *motivation et compétence* » pour diminuer le nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapés (681 €, soit 200 € de moins que le seuil de pauvreté !)



en leur faisant accepter des boulots précaires. Un capitalisme *moralisé* qu'on vous dit !

☐ 26 mars 2010

Le gaz, un vrai poison d'avril

■ Les retraités n'auront pas à réfléchir dans quoi investir la hausse de 0,9% de leur pension. Les autres non plus. Celle-ci sera quasiment absorbée par la hausse du gaz de 9,7% au 1^{er} avril soit une hausse moyenne de 85 € de la facture ! Les actionnaires qui prétendaient que « *la déréglementation de l'énergie allait faire baisser les prix* », ont eu gain de cause pour faire baisser... notre pouvoir d'achat. Au grattage ou au tirage, c'est toujours pour eux que ça gaze !

☐ 29 mars 2010

Trop Longtemps

■ Les « élites » font l'unité sur notre dos autour d'une idée : « *on vit plus vieux, il faut augmenter la durée de cotisations* ».

Pourtant la hausse de l'espérance de vie ne date pas d'aujourd'hui, et elle s'était accompagnée de la baisse de la durée travail. On appelait ça : le progrès. Aujourd'hui, le progrès, c'est... tout pour les actionnaires.

On vit donc à leurs yeux plus (trop) longtemps. Mais l'âge moyen de vie en « bonne santé », c'est-à-dire sans handicap majeur, n'est que de 63 ans (hommes) et 64 ans (femmes). Les salariés ont donc peu de temps pour profiter vraiment de leur retraite et pas vraiment la forme pour aller bosser au-delà.

Mais ce n'est ni notre santé, ni notre bonheur qui les intéressent, mais le blé qu'ils amassent sur notre dos. Et c'est sûrement ça, qui vit depuis trop longtemps !



Alerte Amiante

Le procès en faute inexcusable de la SNPE du 5 Mars

□ Le 5 mars a eu lieu au palais de justice de Bordeaux le procès en faute inexcusable de la SNPE intenté par D. Patelin avec l'appui de l'association Allo Amiante (dont nous sommes membres) et de l'Upr SUD de SNPE et ROXEL.

Après un rassemblement de soutien à Dominique devant le palais de justice avec des (pré)retraités et des actifs de SNPE et ROXEL, le procès a débuté en l'absence de l'avocat de la SNPE, en retard. La plaidoirie de notre avocate Me Navelle (cabinet Ledoux) s'est donc faite en l'absence de l'avocate SNPE. Celle-ci est arrivée après notre départ, et nous sommes revenus au tribunal pour l'entendre.

La SNPE n'a pas contesté la faute inexcusable de l'employeur, ce qui est un élément important, mais le montant de l'indemnité réclamé. Pour faire diminuer celui-ci, la SNPE :

- ✓ A plaidé l'idée qu'il n'y aurait pas un lien reconnu entre l'apparition des plaques pleurales et une maladie mortelle. Cela rejoint une bataille centrale des patrons-empoisonneurs et de leur Medef, que de considérer que les plaques pleurales seraient un témoin d'exposition et pas une maladie !
- ✓ A tenté de diminuer l'impact du préjudice physique en développant une bien curieuse notion, qui aboutirait, si elle était reprise, à considérer que « si une victime ne fait pas de sport », elle « ne souffrirait pas des conséquences physiques liées aux plaques pleurales » !

Jugement : le 7 mai. Au travers des procès des victimes de l'amiante, ce sont tous les travailleurs de l'amiante qui réclament justice.

Medef-City

1000 000 DE CHÔMEURS EN FIN DE DROITS



Amiante : Des procès pour préjudice

□ Des procès sont intentés en France (Plusieurs dossiers ont été déposés sur Bordeaux par Allo Amiante dont des dossiers SNPE/ROXEL) pour que les employeurs compensent (au regard de leur responsabilité dans l'utilisation sans protection de l'amiante) le préjudice financier subi par les travailleurs partis en cessation anticipée d'activité.

Plusieurs salariés des entreprises ZF Masson et Ahlstrom avaient initié l'affaire avec l'ANDEVA en gagnant en première instance, puis en appel, leurs procès devant les cours de Paris et de Bordeaux. Les patrons se sont pourvus en cassation. La chambre sociale de la cour de cassation rendra sa décision le 11 mai. Il s'agit d'un résultat important pour les travailleurs de l'amiante qui ne cessent de réclamer justice.



Pensions Retraites et Preretraites

Les retraités au fond du gouffre !

❑ **0,9 % pour les retraites du régime général, 0,72% pour les complémentaires : la provocation n'a plus de limite, la dégradation de nos conditions d'existence non plus !**

Lors d'une récente prestation télévisée, N. Sarkozy a déclaré, main sur rolex, « *qu'il n'était pas question de baisser les pensions des retraités* ».

Outre qu'il s'agissait de justifier une nouvelle augmentation des années de cotisations, la tromperie ne manque pas de culot, car les pensions baissent *automatiquement* tous les ans depuis 1993 avec leurs contre-réformes, avec l'indexation des pensions sur l'indice truqué des prix au lieu des salaires comme auparavant.

0,9% pour le régime général

Pouvait-il faire pire que l'année dernière avec les misérables 1% de hausse des pensions de 2009 ? Oui, il pouvait le faire. Et il l'a fait. La hausse des pensions retraites (et préretraites amiante) a été fixée à 0,9% au 1^{er} avril pour toute l'année 2010 !

Les discours sont fait pour la galerie, les actes, eux, conduisent les retraités à la misère et aux privations pendant que la cour s'amuse !

0,72% pour les complémentaires

La hausse des pensions des régimes de retraites complémentaires n'a pas subi un meilleur sort.



Les valeurs du point de l'ARCCO (pour tous les salariés) et l'AGIRC (pour les A.M et cadres) sont « revalorisées » de 0,72 % au 1^{er} avril 2010 !

La valeur du point ARCCO 2010 est ainsi portée à 1,1884 et celle de l'AGIRC à 0,4216.

Non seulement la hausse de la pension atteint le néant et aggrave encore la situation des retraités, mais le système des complémentaires continue à être délibérément détérioré par une méthode simple : *la valeur du point augmente moins vite que son prix d'achat.*

Ainsi, si la valeur du point est augmentée de 0,72%, le prix d'achat du point augmente lui de... + 1,3 % ! Il passe à 14,4047 € pour l'ARCCO et à 5,0249 € pour l'AGIRC.

C'est la sinistre logique de « l'accord » de 2003 : le prix d'achat du point acquis augmente plus que la hausse de sa valeur, ce qui entraîne l'acquisition de moins de points en contrepartie de ses cotisations !

On est au fond du gouffre et certains continuent de creuser... mais seulement pour nous, car eux se sont mis en place des retraites dorées à l'or en barre !



Salaires sur SME

1% et suppression du talon !

□ C'est 1% d'augmentation générale que la direction a « proposé » en fin de « négociation » sur SME. Quant au talon, objet de tous les conflits, il a carrément été supprimé !

Les augmentations individuelles seraient de 1,2 % (ouvriers), 1,6 % (AM) et 1,8 % (cadres). HA et HB seraient revalorisées de 4 %, J, astreintes et prime de quart de 1 %.

Le versement semestriel serait augmenté de 250 € (125 € en juin et 125 € en novembre) et une prime M 51 serait versé (ou 200 € versée, ou 250 € sur intéressement). Enfin le fixe mensuel minimum est fixé à 1550 €.

La direction, qui n'ignorait pas l'attachement des personnels au talon, a délibérément choisi la provocation et cela malgré des résultats bénéficiaires. C'est bien connu : plus il y en a, plus c'est pour eux.

C'est un avis de tempête que le syndicat SUD a lancé à la sortie de ces fausses négociations en appelant à la mobilisation.

Les retraités dans la rue le 24 février et le 13 mars

□ C'est sur la rive droite, que se sont retrouvés les retraités pour manifester le 24 février dernier.

D'abord le long de la Garonne avec une protestation devant Sud-Ouest et ses (pas très bons) articles sur les actions retraités, puis jusqu'à la maison cantonale, où les députés étaient conviés à venir, mais qui est restée fermée.

Cette manifestation avait pour objectif de dénoncer la situation scandaleuse faite à ceux qui, après avoir enrichi toute leur vie des actionnaires et des pdg en golden-parachutes, se retrouvent en situation de...survivre.

Car le montant des pensions n'autorise aucun écart, ni alimentaire, ni dans le logement, ni par exemple pour le chauffage. Et il signifie la privation totale du droit aux loisirs et à la culture.

Les retraités sont parmi les premières victimes de la politique de régression sociale. Par la baisse généralisée des pensions, mais aussi parce qu'ils sont en première ligne des déremboursement des médicaments et des soins de santé par exemple.

Les scandaleux 0,9% au 1^{er} avril vont encore aggraver cette situation. Le 23 mars, l'UPR était encore dans la rue avec les actifs cette fois. L'heure est vraiment à une riposte tous ensemble !



Recours Pension Amiante

Comment déclarer aux impôts les rappels de pension ?

□ Suite aux demandes de recours à la CRAMA depuis janvier 2009, la majorité des préretraités a obtenu un rappel de pension. Nous avons rencontré l'administration des impôts afin que chacun puisse remplir la déclaration 2010.

Systeme du Quotient

Les rappels de pension (revenus différés) le sont en raison de circonstances indépendantes de notre volonté. La règle du quotient est une protection contre les effets excessifs de la progressivité. *Cette règle n'est jamais défavorable.*

Modalités d'application

A réception de la déclaration d'impôts en avril 2010, aller en page 3, au chapitre « *Pensions et retraites* » et barrer le montant inscrit. Sur la case immédiatement en dessous porter le montant des pensions recalculé par vos soins (2)

Pour cela il faut d'abord aller dans « *Revenus Exceptionnels ou différés* » page 3, ligne OXX :

► inscrire le *total* du rappel versé par la CRAMA que nous devons recalculer individuellement (1). Puis détailler sur les lignes suivantes :

► le nom du préretraité

► la date correspondant au début du rappel (date du départ amiante), et limité au 31.12.08. (Joindre justificatif de la CRAMA). Voir exemple (1)

Calcul des montants à inscrire

La CRAMA n'a pas détaillé la part correspondant au rappel. C'est à chacun de nous de faire ce calcul. Calcul du rappel qui sera porté sur la ligne OXX :

(1) Exemple : rappel de 10000 € du 1.07.07 au 31.06.09 soit 24 mois de majoration. Le rappel que vous déclarez comprendra seulement les 18 majorations antérieures au 31.12.08 (les 6 autres faisant parti des revenus 2009).

Le rappel porté que vous devez inscrire sera de 10.000 € : $24 \times 18 = 7500$ € qui sera majoré de 3,2 % (CSG non déductible) soit un total de 7740 €.

(2) Calcul du rappel des pensions porté à la rubrique « *pensions et retraites* » : Enlever le rappel ci-dessus du montant déclaré par la CRAMA et l'inscrire dans la case.

★★★★★★★★★★

IMPÔTS MENSUALISÉS

■ Si l'excédent d'impôt (après application du système du quotient) est supérieur de 30 % à l'impôt prélevé de janvier à octobre, cet excédent sera prélevé sur 4 mois (septembre à décembre).

★★★★★★★★★★

RETRAITÉS 2009

■ Pour ceux qui sont partis à la retraite en 2009 et ont perçu un rappel en 2009, le traitement est un peu différent, vous pouvez venir vous renseigner lors de nos permanences tous les jeudis de 12h 30 à 15h 30.

★★★★★★★★★★

TAXE HABITATION

■ Pour ceux qui auraient un abattement sur la taxe d'habitation, tout supplément d'impôts peut l'annuler ou totalement ou partiellement.

★★★★★★★★★★

Une aide peut vous être apportée pour remplir votre déclaration en allant aux hôtels des impôts



Comparatif 2010 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats retraités) : 1^{ère} partie

| Tarifs 2008 | SNPE | ROXEL ** | MYRIADE | PAVILLON 1 | PAVILLON 2 |
|-------------|---|----------|---|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Ouvriers | 5,52 % des pensions par famille | | 43,47 € par adulte | 50,78 € par adulte | 61,16 € par adulte |
| AM / cadres | 2,64% pmss = 76,16 € par adulte | | | | |
| Enfants | AM/cadres : 1,25 % pmss (36,06 €) | | 26,08 €/enfant (gratuit au-delà de 2) <i>Couple & 1 enfant</i> et + :113,03 €) | 31,16 € (gratuit au-delà de 2) | 37,79 € (gratuit au-delà de 2) |

| Prestations | SNPE | ROXEL | MYRIADE | PAVILLON 1 | PAVILLON 2 |
|-------------|------|-------|---------|------------|------------|
|-------------|------|-------|---------|------------|------------|

Hospitalisation

| | | | | | |
|-----------------------------|---|---------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Honoraires | | | C = 100% de TC | C = 100% de TC | C = 100% de TC |
| Honoraires dépassement K/KC | C = Conventionné : Frais réels (mutuelle +SS) | | C = 140% de TC | C = 140% de TC | C = 140% de TC |
| Honoraires radiologie Z | NC = Non conventionné : 90% frais réels (mutuelle + SS) | | C = 120 % de TC | C = 120 % de TC | C = 120 % de TC |
| Frais de séjour | | | C = 100% de TC | C = 100% de TC | C = 100% de TC |
| Forfait jour hospitalier | Frais réels 18 € | Frais réels 18 € | 18 €/jour | 100 % du TSS 18 €/jour | 100 % du TSS 18 €/jour |
| (*) Chambre particulière | 2% du Pmss (57,70 €) | Frais réels | 54,64 € /jour (limité en durée*) | 54,64 € / jour (limité en durée*) | 54,64 € / jour (limité en durée*) |
| Frais Accompagnant | 1% du pmSS par jour (28,85 €) (lit accompagnant enfant - 12 ans) | | 26 € par jour (10 jours) | 27,50 € (10 jours) | 27,50 € (10 jours) |
| Télévision | ---- | ---- | 3,5€/jour/10jours | ---- | ---- |
| Transport ambulance | 195% ou 240 % TC | 100 % de TC | 100 % de TC | 100 % de TC | 100 % de TC |

Soins Médicaux

| | | | | | |
|----------------------------------|---|--|------------------------|---|---|
| Honoraires médicaux C | 210 % de TC | 210 % de TC | 125 % de TC | 150 % de TC | 200 % de TC |
| Honoraires médicaux NC | Généraliste : 25% du TC. 80% frais réels limité à : 3% pmss spécialiste et 6% professeurs. | 205% TC limité à 90% frais réels | ---- | ---- | ---- |
| Soins auxiliaires médicaux | 180 % de TC | 210 % de TC | 100 % de TC | 100 % de TC | 100 % de TC |
| Médecines douces | 5 séances à 40 €/an *** | 30€ / séance limité 150 €/an | ---- | 120 €/an (non remboursé sécu) | 150 € /an (non remboursé sécu) |
| Analyses | 180 % de TC | Frais réels | 100 % de TC | 100 % de TC | 100 % de TC |
| Radiologie | 210 % de TC | 210 % de TC | 125 % de TC | 150 % de TC | 200 % de TC |
| Pharmacie | 100% de TC | 100% de TC | 100% de TC | 100 % de TC | 100 % de TC |
| Orthopédie Petit appareillage | 195 % de TC | 200 % de TC | 250 % de TC | 300 % limité à 300€/an/type prothèse | 400 % limité à 300€/an/type prothèse |
| Appareillage acoustique | 195 % de TC (389 €) | 15% pmss/an = 432,75 € | 100 % de TC (199 €) | 300 % limité à 300€/an/type prothèse | 400 % limité à 300€/an/type prothèse |



Comparatif 2010 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats retraités) : 2^{ème} partie

| Prestations | SNPE | ROXEL** | MYRIADE | PAVILLON 1 | PAVILLON 2 |
|-------------|------|---------|---------|------------|------------|
|-------------|------|---------|---------|------------|------------|

Cures

| | | | | | |
|------------------|---|------------------------------------|-------------|----------------|----------------|
| Honoraires cures | Complément sécu dans la limite de 1% pmSS/21 jrs (605,85 €) | Forfait annuel 15% pmss (432,75 €) | 100 % de TC | 100 % de TC | 100 % de TC |
| Forfait cure | | | ---- | + 110 € par an | + 110 € par an |

Dentaire

| | | | | | |
|-----------------|--|-------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Soins dentaires | Frais réels | 150 % de TC | 100 % de TC | 100 % de TC | 100 % de TC |
| Prothèses C | 350 % de TC <small>et 2 implants 500 €/an</small> | 370 % de TC | 250 % de TC | 300 % de TC | 400 % de TC |
| Prothèses NC | 140 % de TC 150 € | 370 % de TC | 250 € par an | 300 € par an | 400 € par an |
| Orthodontie C | 300 % de TC | 370 % de TC | 250 % de TC | 300 % de TC | 400 % de TC |
| Orthodontie NC | 90% frs réels limite à 140% TC (150 €) | 370 % de TC | 6 % du pmSS (173,10 € / an) | 10 % du pmss (288,50 € / an) | 10 % du pmss (288,50 € / an) |

Optique

| | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|
| Monture et/ou verres | Mini : 4% par verre et monture, (total 12 % pmSS = 346,20 € + suivant dioptries = 570€ maxi | Mini: 8% pmss/monture, 3,85%/verre = 452,94 €, + suivant dioptries = 688,45€ maxi (1fois an/pers) | 8 % du pmSS (+ 100% de TC) (limité 1/an/pers) = 230,80 € (+ 100% TC) | 100 % du TRSS + 320 € par an et par personne | 100 % du TRSS + 400 € par an et par personne |
| Forfait lentilles acceptées ou refusées (ou jetables) par SS | Acpt : 4% du pmSS illimité par lentille. (115,40 € x2) Refusées: 80 % frais limité à 6% du pmSS par an et par paire (173,1€) | 5 % du pmss = 144,25 € limité à 1 fois/par an/ personne | 4% du pmSS limité à 1 fois par an par personne : 115,40 € par paire | Acpt : 100 % du TRSS + 320 € / an par paire Refusées : 160 € / an | Acpt : 100 % du TRSS + 400 € / an par paire Refusées : 200 € / an |
| Chirurgie oculaire | 350 € / oeil | ---- | 100 € / oeil/an | 370 € / oeil | 370 € / oeil |

Divers

| | | | | | |
|-------------------|---------------------------------------|------------------|------|--------------------------|--------------------------|
| Forfait Maternité | 1000/1200 pts AGIRC (421,6€ à 505,9€) | 20% pmss = 577 € | ---- | 230 € si adhésion enfant | 230 € si adhésion enfant |
| Heures de Ménage | 0,15 % pmss/heure | ---- | ---- | ---- | ---- |

- ▶ Il s'agit des remboursements sécu + mutuelle
- ▶ PmSS: plafond mensuel sécu (2885 € au 1.01.10)
- ▶ C = Conventionné, NC = Non conventionné

- ▶* Voir limitations de durée dans contrats
- ▶** Roxel: pas d'infos sur cotisation à la retraite
- ▶*** chiropractie, ostéopathie, acupuncture



Repas

L'UPR vous propose
de participer à un
repas convivial le
jeudi 15 avril à 12h

Il aura lieu au restaurant :

Le Farfadet

Situé 2 place de l'Eglise
à Salaunes (05.56.58.98.59)

Menu

Punch ou Sangria
et mises en bouche

Salade aux Noix

ou

Salade de Gésiers Confits

ou

Foie Gras mi-cuit

ou

Salade Saumon-Crevettes

Rosace Magret Sauce Foie Gras

ou

Pavé de Cabillaud Beurre Salé

ou

Pièce de Bœuf sauce Bleu

ou

Aiguillettes de Canard au Porto

Tourte aux Pommes

ou

Bavarois au Chocolat

Café Florio

Vin rouge/rosé : 75cl pour 4

Indiquer vos choix lors de l'inscription

Prix (tout compris) : 22 €
(Vous pouvez emmener du vin perso)

Réservation auprès de :
(avant le 12 avril)

MF Hazéra : 06.21.43.39.00

MC Martzel : 06.12.23.75.08

Rendez-vous

15 avril



Repas des Retraités et Préretraités

Au Farfadet à Salaunes

🕒 12 h

(2 pl de l'Eglise, Salaunes)

(voir ci-contre)

6 mai



Réunion Retraités Préretraités Sud de SME & Roxel

🕒 14 h à la

Cafétéria SNPE

24 juin



Réunion Retraités Préretraités Sud de SME & Roxel

🕒 14 h à la

Cafétéria SNPE



Retrouvez
toutes nos
infos sur
le web :

sudsnppe.fr



LES MAUX DE LA FIN

[Alain Joyandet, secrétaire d'Etat, a participé à une conférence à la Martinique. Comme c'est la crise, il s'est restreint à voyager en jet privé pour la modique somme de 116.500 €, frais de bouche non compris. Malgré cette cure d'austérité, de mauvaises langues ont dénoncé des dépenses tapageuses, ce à quoi il a rétorqué, « qu'il ne pensait pas être un ministre dépensier ». Ben, oui, quoi, c'est vrai... Qui, aujourd'hui, se déplace sans son jet privé ? Qui n'a pas cent mille euros sur lui à craquer ? C'est fou ce qu'on peut faire, quand même, avec 0,9% d'augmentation !]